

Non à l'augmentation des loyers!

(mars 2014)

Chers locataires,

Le Conseil d'Administration de la SIEMP du 14 novembre 2013 a décidé d'augmenter les loyers de 0,7 %!

Cette hausse n'est pas acceptable

au regard de la situation économique actuelle

et des difficultés croissantes

qui touchent les locataires des logements sociaux,

ainsi que du gel du barème

des Aides Personnalisées au Logement au 1er janvier 2014.

Bernard AUGER,
représentant SLC-CSF des locataires,
a dénoncé cette décision
et s'est prononcé contre cette augmentation.

Le Syndicat du Logement et de la Consommation (SLC-CSF)

maintient que
la SIEMP aurait dû geler les loyers en 2014.





La télésurveillance des ascenseurs n'est pas récupérable

Lors des contrôles de charges locatives effectués avec ses associations de locataires affiliées, le SLC-CSF a constaté que la SIEMP récupérait auprès des locataires parisiens les dépenses relatives au dispositif de télésurveillance des ascenseurs.

Ces dépenses ne sont pas des charges récupérables,

le SLC-CSF les a donc contestées à l'occasion des contrôles de charges réalisés.

De plus,

Emmanuel SPINAT, Président
du Syndicat du Logement et de la Consommation (SLC-CSF),
a demandé à la SIEMP
de cesser toute récupération de ces dépenses
pour tout le patrimoine concerné.

La Directrice Générale de la SIEMP a accepté l'analyse du SLC-CSF, et ces dépenses sont désormais exclues des charges récupérables.

Au total,

c'est une économie de plus de 250€ par cabine et par an réalisée par les locataires concernés.

Locataires,
pour une meilleure maîtrise de votre quittance
soutenez l'action du SLC-CSF.